

Communiqué aux Etats Membres de l'Union Africaine issu du Forum des ONG précédant le Lancement de la Décennie de la Femme Africaine

**Le 19 octobre 2010
Nairobi, Kenya**

“Le Communiqué du 10-10-10 ”

Nous, les 252 représentantes des organisations de la société civile et femmes leaders d'organisations de la base en provenance de 33 pays africains qui collaborent dans le traitement des questions de droits humains de la femme et d'égalité entre les sexes à travers l'Afrique, **réunies au Forum des ONG qui précède le lancement de la Décennie de la Femme Africaine le 10 octobre 2010 à Nairobi, Kenya;**

Réfléchissant sur les objectifs, l'approche, les opportunités et les principaux résultats de la Décennie de la Femme Africaine;

Notant avec grande préoccupation que malgré que la plupart des gouvernements africains sont signataires de la Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard de la Femme (CEDAW) et que 28 pays ont ratifié le Protocole de l'Union Africaine (UA) à la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique, les actions entreprises jusqu'à présent n'ont pas transformé les vies de la majorité des femmes en Afrique;

Reconnaissant que la Décennie de la Femme Africaine présente une grande opportunité pour qu'une **REVOLUTION** se produise pour les femmes d'Afrique en particulier, en vue de concrétiser leurs droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels;

RECONNAISSANT que la réussite de la Décennie de la Femme Africaine ne sera possible que grâce à l'élaboration, par les leaders et les gouvernements de l'Afrique, de plans d'action inclusifs et multisectoriels nationaux pour la Décennie de la Femme Africaine et en veillant à ce que des budgets soient alloués pour leurs totale mise en œuvre en tant que partie des priorités intégrées dans les Plans Nationaux de Développement /Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté;

Exhortons les Etats Membres de l'Union Africaine à s'assurer qu'ils mènent les actions suivantes avant la revue de mi-parcours en 2015 conformément au thème de la Décennie, *“Approche de la Base au Sommet à l'Egalité entre les sexes et l'Autonomisation de la Femme”*:

- **Assurer** que les femmes de la base sont pleinement représentées et activement impliquées dans toutes les plate-formes de prise de décisions avec un espace de s'exprimer et de contribuer directement au traitement des questions qui les affectent.
- **Faire des efforts** pour combler l'écart entre les femmes dans la prise de décisions et celles vivant dans de pauvres communautés rurales et des quartiers informels.
- **Améliorer** les capacités des réseaux de femmes de la base afin qu'elles puissent entreprendre une recherche communautaire, mener des analyses des situations, et gérer et s'approprier les plans d'action qui alimentent les politiques et programmes de l'administration locale et les politiques et programmes nationaux.

- **Reconnaître et apprécier** le rôle essentiel que jouent les femmes de la base en complétant l'Etat en matière d'accès aux besoins élémentaires notamment de santé et de logement, l'accès à la justice à travers des modèles comme des groupes communautaires de Contrôles des Terres, et la gestion des ressources naturelles et l'appui direct à la promotion de ces efforts.
- **Investir** dans l'habileté prouvée par les regroupements de femmes de la base de se mobiliser et de s'organiser sur les questions de gouvernance et de responsabilité et de développement.

Faire des efforts délibérés de collaborer avec les hommes au niveau de la base, notamment les Conseils des Sages et les leaders religieux dans des initiatives qui contribuent à la promotion de l'égalité entre les sexes aux niveaux du foyer et de la communauté.

Nous appelons les Etats Membres de l'UA à accorder la priorité aux actions suivantes sous les 10 domaines thématiques de la Décennie:

1. Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'autonomisation économique et l'entrepreneuriat de la femme

Assurer la totale mise en œuvre des dispositions d'égalité entre les sexes au sein des Constitutions nationales et des autres instruments internationaux et régionaux qui garantissent les droits de posséder des biens et des ressources productives comme la terre pour les groupes vulnérables (y compris les veuves, les orphelins, les femmes handicapées) et faciliter la jouissance par les femmes de leurs droits économiques en tenant compte des circonstances spéciales des femmes de la base qui requièrent des clauses raisonnables et favorables.

2. Agriculture et Sécurité alimentaire

Accroître l'implication des femmes dans la mise en œuvre du Programme Africain Inclusif de Développement Agricole (CAADP) aux fins de l'usage total des marchés africains en respectant complètement les précautions climatiques et en veillant à ce que les petites fermières obtiennent des prix justes pour leur labeur et leurs produits.

3. Santé, Mortalité Maternelle et VIH & SIDA

Subsidier les soins de santé et en particulier la production des médicaments génériques en vue d'accroître l'accès des femmes aux services de santé de qualité notamment la concrétisation de l'accès universel aux médicaments anti-VIH/SIDA, et veiller à ce que les autres maladies tels que les cancers, le diabète et le paludisme qui impactent la santé des femmes et des filles reçoivent aussi la priorité sous ce domaine thématique de la Décennie.

4. Education, Science et Technologie

Mettre en œuvre une approche holistique à l'éducation des femmes et des filles par l'intégration de compétences pratiques, pertinentes et adaptées à l'âge nécessaires à la survie, telles que la prise de décisions, les compétences d'analyse et financières, à divers niveaux de l'éducation. En outre, élaborer un curriculum riche pour l'Education Obligatoire pour les Adultes basée sur les Droits qui renferme les dispositions de l'éducation permanente au-delà de l'alphabétisation élémentaire.

5. Environnement et Changement Climatique

Déclarer les effets de la dégradation écologique et du changement climatique comme des catastrophes nationales qui requièrent l'attention totale des autorités responsables de la gestion nationale de l'environnement dont les rôles devraient être adéquatement décentralisés vers les comités locaux mis en place et avec une représentation féminine de 50%.

6. Paix et Sécurité et Violence à l'égard de la Femme

Travailler avec les organisations féminines régionales pour créer une Fondation des Femmes Africaines pour la Paix ayant des liens avec les initiatives des femmes de la base en matière de paix qui travailleront étroitement avec l'Architecture de l'UA POUR LA Paix et la Sécurité en vue d'obliger les Etats membres de l'UA de mettre en œuvre les instruments internationalement convenus quant à la concrétisation de la paix et de la sécurité, notamment celles en rapport avec l'élimination de la violence à l'égard de la femme, l'implication des femmes dans les initiatives de construction de la paix et de reconstruction psychosociale.

Faire pression sur toutes les parties concernées dans la résolution des conflits en Somalie, au Darfur, en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine et au nord de l'Ouganda pour réaliser un cessez-le-feu et se concentrer sur les efforts de reconstruction avec l'implication des femmes qui souffrent le plus de plus en plus des conséquences de ces conflits.

7. Gouvernance et Protection par la Loi

La concrétisation de la ratification universelle du Protocole de l'UA SUR LES Droits de la Femme en Afrique d'ici 2013 et veiller à ce que tous les pays qui sont parties au Protocole accordent la priorité à sa totale mise en œuvre d'ici 2015 en prenant des mesures indiquées dans les Articles 2 – 24 et en faisant rapport chaque année sur les progrès réalisés requis sous la Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Sexes en Afrique, 2004.

8. Finance et Budgets du Genre

Veiller à ce que les contributions à l'Union Africaine soient faites de façon ponctuelle afin que le 1% des contributions des Etats à l'UA qui est supposé être utilisé pour le Fonds de la Femme Africaine soit disponible en vue d'obtenir le bon fonctionnement du Fonds et faciliter la concrétisation des buts fixés pour les 5 premières années de la Décennie.

9. Femmes dans la Prise des Décisions

Réaliser la ratification universelle et l'appropriation de la Charte Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance qui met l'accent sur la nécessité pour les Etats membres de l'UA de garantir la participation égale des femmes et des hommes au leadership et à la prise de décisions et de prendre de connaissance de la recommandation faite à Banjul au Forum des ONG tenu en marge de la Huitième Conférence Africaine sur la Femme qui a été affirmée à ce Forum d'affecter une femme à la présidence de la Commission de l'Union Africaine durant la Décennie de la Femme Africaine;

10. Mouvement des Jeunes Femmes

Veiller à ce que 30% des postes de leadership soient tenus par des jeunes femmes sous l'âge de 35 ans, et soutenir la création d'un forum des jeunes femmes africaines devant former un réseau et réserver des fonds pour faciliter l'épanouissement du mouvement des jeunes femmes.